

## Le compte n'y est pas

«Le compte n'y est pas.» C'est par cette formule que l'ensemble des associations qui interviennent auprès des jeunes ont accueilli la proposition de Contrat Engagement Jeune.

D'abord, la réponse du gouvernement est bien tardive. Ce dispositif n'entrera en vigueur qu'en mars 2022, soit deux ans après le début de la crise sanitaire.

Ensuite, cette mesure est insuffisante. Le premier ministre a annoncé 400 000 places alors que 200 000 garanties jeunes étaient déjà annoncées et que 100 000 jeunes sont déjà accompagnés par Pôle Emploi. En réalité, le gouvernement n'a annoncé que 100 000 places supplémentaires.

Or, La France compte entre 835 000 et 1 million de jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, ce qui signifie que près de 500 000 d'entre eux resteront exclus du dispositif. «Votre réponse, en outre, ignore la situation des étudiants et des jeunes précaires», a insisté Boris Vallaud. «À ceux-là non plus, vous ne proposez pas grand-chose. Que faut-il attendre, d'ailleurs, de ce contrat réservé aux jeunes "durablement sans emploi ni formation" ? Que signifie le terme "durablement" ? Nul ne le sait.»

Ce contrat d'engagement est particulièrement inadapté aux jeunes les plus fragiles. «D'abord, parce que les conditions dont vous assortissez le dispositif portent en elles le risque de l'exclusion. Vous êtes dominés par le fantasme de l'assistanat, par ce mantra que l'on pensait réservé à la Droite, mais que vous avez fait vôtre.»

Ce que le gouvernement propose aux jeunes, ce sont d'abord des devoirs



Les jeunes les plus fragiles sont oubliés

et ensuite, éventuellement, des droits. «Mesurez l'incongruité que nous avons souvent dénoncée : on est majeur à 18 ans sur le plan civique, mais à 25 ans seulement sur le plan social», a rappelé le député des Landes.

Même son de cloche du côté d'ATD Quart Monde qui, dans un communiqué, considère que «la durée maximale du Contrat d'Engagement, fixée à 12 mois (renouvelable 6 mois sous conditions), reste un obstacle majeur à son succès. Pour ATD Quart Monde, une sortie rapide ne devrait pas être le but ultime d'un dispositif. Au contraire, pour les jeunes les plus exclus, ces limites de temps sont anxiogènes : elles ne permettent pas de se projeter dans une orientation choisie, ni d'accéder à un logement stable et sont contraires à l'engagement du gouvernement d'établir des parcours sans rupture. À un programme qui privilégie l'intensité, nous préférons insister sur la qualité et la globalité de l'accompagnement et la disponibilité des référents.»

Enfin, l'accompagnement, confié à Pôle Emploi, dont ce n'est pas tout à fait le métier, ou à des associations, dont ce n'est pas forcément le rôle, ignore les jeunes les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi, notamment ceux qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui ont besoin d'un accompagnement incluant une dimension médico-sociale.

CAP  
FINISTÈRE  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 9/11/2021

SITE DE DEPOT  
P1  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Ordonnances

Ce quinquennat restera dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République comme celui durant lequel les pouvoirs du Parlement auront été le plus mis à mal. La faute à qui ? Au président de la République et à ses gouvernements, bien sûr, mais aussi à la majorité parlementaire qui a accepté de laisser l'Assemblée se cantonner à un rôle de chambre d'enregistrement.

318 ordonnances ont été prises depuis le début du quinquennat : il y a plus de dispositions législatives adoptées par ordonnances que par le débat parlementaire.

À l'initiative du groupe socialiste, le Sénat a adopté une proposition de loi constitutionnelle prévoyant que les dispositions des ordonnances ne peuvent acquérir force de loi qu'à compter de leur ratification. Cette proposition a été adoptée par 322 voix contre 22. Seule la vingtaine de sénateurs macronistes a voté contre, montrant ainsi leur conception du parlementarisme.

PS29

# Et maintenant, en campagne!

C'est dans la salle François Mitterrand, à Pont-de-Buis (voir encadré), que s'est tenu le premier Conseil fédéral après le congrès de Quimper et surtout quelques jours après la désignation d'Anne Hidalgo comme candidate du Parti Socialiste à l'élection présidentielle.



Florence Crom, présidente du Conseil fédéral

Cette première réunion a débuté par l'élection de Florence Crom à la présidence du Conseil fédéral. Adhérente dans la section de Douarnenez depuis 2006, Florence Crom entra au secrétariat fédéral au congrès de Saint-Martin-des-Champs, dans l'équipe animée par Yohann Nédélec.

«Je souhaite que le Conseil fédéral soit étroitement associé aux désignations de nos candidates et candidats aux Législatives», a-t-elle insisté avant de préciser qu'elle entendait que le conseil puisse se tenir, alternativement, dans tous les territoires du Finistère.

La réforme statutaire adoptée lors du congrès de Villeurbanne permet de fusionner en une seule instance les trois commissions de contrôle fédérales (Bureau fédéral des adhésions, Commission de contrôle des finances et Commission des conflits). Déjà évoquée au congrès de Quimper, cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Tout comme le vœu concernant l'autonomie financière de la Fédération. La réforme statutaire permettait également que la direction nationale s'occupe de la gestion des finances des fédérations. Cette proposition avait donné lieu à un débat lors de la préparation du congrès. Si cette possibilité peut avoir du sens pour les «petites fédérations», il était rapidement apparu qu'elle ne correspondait ni à un besoin, ni à une demande dans le Finistère. Le vœu adopté, lui aussi à l'unanimité, par le

Conseil fédéral constitue une réponse claire.

Les interventions ont cependant surtout porté sur l'entrée en campagne d'Anne Hidalgo, désignée quelques jours auparavant.

«Anne Hidalgo a été désignée avec 72% des voix au plan national et 64% au plan départemental où le taux de participation est à peu près similaire à celui des votes pour le congrès», a annoncé le Premier secrétaire fédéral, Tristan Foveau.

«Et maintenant au travail», a-t-il lancé dans un contexte qui, chacun s'accorde à le reconnaître, n'est pas favorable à la Gauche. Et pourtant... l'expérience montre que les favoris du mois d'octobre ne sont presque jamais les vainqueurs du mois de mai. Les sondages annoncent des intentions de vote alors même que les candidats ne sont pas encore connus ou déclarés. Et ils ne précisent pas le nombre d'indécis. Avec des marges d'erreur de 2 à 3%, il convient de les considérer avec beaucoup de précaution.

**«Nous devons nous concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire le social.»**

La candidate socialiste entre dans cette campagne avec plusieurs atouts. Sa détermination et son expérience. Mais aussi l'engagement des militant.es et des élu.es socialistes. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si elle s'est entourée d'une équipe composée d'élu.es locaux, principalement des maires.

Aux adhérents, maintenant de redoubler d'efforts pour une campagne qui sera vraisemblablement dure et brutale. Les sondages désinhibent ceux qui sont contre nous. Mais au moindre frémissement ils peuvent évoluer et c'est aux Socialistes de créer les conditions de ce frémissement. «Il faudra ramer, parfois à contre-courant, mais les challenges ne nous font pas peur», a résumé Tristan Foveau.

«Nous avons le temps», a rappelé Olivier Galiana. «Il ne faut donc pas se précipiter et il faut relativiser les résultats des sondages.» «D'autant», a rajouté Philippe Ris, «qu'il existe d'autres indicateurs, comme les requêtes sur Google, pour mesurer

l'intérêt porté aux candidats. Or, la candidate socialiste fait jeu égal avec ses adversaires».

«Nous devons nous concentrer sur l'essentiel c'est-à-dire le social, car c'est là que nos électeurs nous attendent», a insisté Nathalie Conan-Mathieu, tandis que Gwenegan Bui mettait en garde contre une addition de mesures catégorielles. «Les électrices et les électeurs attendent un cap et veulent connaître les nouvelles protections que nous allons construire.»



Des propositions adoptées à l'unanimité

Ce premier Conseil fédéral a donné le ton du mandat qui débute : cap sur les élections présidentielle et législatives. Le prochain, au début du mois de décembre, se tiendra dans la région de Morlaix.

## Hommage à Roger Mellouët



Roger Mellouët, ancien maire de Pont-de-Buis et conseiller départemental, nous a quitté en juillet 2020. Les dispositions en vigueur à cette période n'ont pas permis de lui rendre l'hommage qu'il mérite. Tristan Foveau et Nathalie Sarrabezolles ont tenu, en ouverture de ce Conseil fédéral à rappeler l'importance de Roger Mellouët pour la Fédération mais aussi pour le Conseil départemental. Dans sa commune, au Département, mais aussi au parc d'Armorique ou à Labocea, Roger a toujours défendu le service public et l'intérêt général.

Humainement, il avait l'enthousiasme communicatif et toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé garde de lui le souvenir d'un homme qui savait allier compétence et jovialité.

# Cohésion européenne

**Nathalie Sarrabezolles a été élue, au nom du PSE (Parti des Socialistes Européens), présidente de la COTER (Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget) du comité des régions d'Europe.**

Le comité des régions est une instance consultative de l'Union européenne, composée de 329 représentants des collectivités locales (Communes, Départements, Régions) des 27 États de l'Union. Il se réunit en session plénière environ tous les deux mois, à Bruxelles. Il est amené à donner son avis sur les directives européennes. **« Nous portons la voix des collectivités locales et apportons le regard d'élus qui sont amenés, au quotidien, à faire appliquer des réglementations européennes »,** explique l'élue finistérienne.

Le rôle de la présidente consiste à organiser les débats et les prises de paroles. Mais il s'agit également de représenter le comité des régions dans des voyages d'études ou des sommets internationaux, comme la COP26 de Glasgow, où Nathalie

Sarrabezolles doit intervenir pour évoquer les mobilités durables.

Si le comité des régions est appelé à émettre des avis sur la législation européenne, il peut aussi prendre des initiatives et se saisir lui-même de questions qui lui semblent importantes. C'est ainsi que, lors de la session durant laquelle Nathalie Sarrabezolles a été élue présidente, la COTER a rendu un avis sur la question des énergies et des déplacements. Nous sommes tous d'accord pour changer de modèle mais comment anticiper les décisions



Nous portons la voix des collectivités

dans des régions où, par exemple, l'industrie automobile est puissante ? Qui s'inquiète du sort des salariés ? Sur des sujets comme celui-ci, il est important d'entendre la voix des élus locaux qui sont confrontés à des dossiers de reconversion industrielle ou de formation des salariés. **« Nous disposons d'outils de simulation qui nous permettent d'anticiper et de mesurer les impacts des politiques européennes au niveau des régions. »**

La COTER est compétente pour tout ce qui concerne le budget, les fonds structurels et sociaux, la politique urbaine et de logement, les transports et les réseaux de transports ou les politiques de cohésion. **« C'est important la cohésion et ça n'est pas qu'une question de budget »,** insiste Nathalie Sarrabezolles. **« Nous considérons la cohésion comme une valeur, au-delà de la solidarité. C'est en fait répondre à la question pourquoi nous sommes ensemble ? Comment nous nous retrouvons ? Et, à cet égard, le comité des régions, parce qu'il rassemble des élus de toute l'Union européenne, a un rôle essentiel à jouer. »**

## Congé de présence parentale

**Jean-Luc Fichet est intervenu au Sénat le 4 novembre dans la discussion sur la proposition de loi relative au congé de présence parentale et à l'allocation journalière de présence parentale.**

Versée 22 jours par mois, l'allocation représente 52 euros pour une personne seule et 44 euros pour les membres d'un couple.

**« Ces dispositifs sont essentiels pour permettre aux parents d'interrompre leur activité professionnelle lorsqu'un enfant est atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un grave accident »,** a rappelé le sénateur du Finistère.

Ils semblent, aujourd'hui, satisfaire la majorité des situations individuelles puisque le taux de recours moyen est de 173 jours, alors que le plafond, actuellement en vigueur est de 310 jours.

**« Mais »,** a précisé Jean-Luc Fichet, **« une carence a cependant été mise en évidence concernant les 6% des bénéficiaires qui les utilisent entièrement et qui doivent attendre l'expiration d'un délai de trois ans avant de pouvoir prétendre à leur renouvellement ».**

Cela n'est pas en phase avec la réalité



Les parents doivent être mieux accompagnés

vécue par des parents confrontés à une longue pathologie de leur enfant et dont le besoin d'accompagnement est requis de manière immédiate et continue.

La proposition de loi prévoit donc d'ouvrir la possibilité, lorsque le nombre maximal de jours est atteint, de bénéficier sans délai d'un nouveau contingent de 310 jours.

Cette mesure est hautement souhaitable et j'ai donc fait part de notre plein soutien à ce texte qui a été adopté conforme par le Sénat et pourra donc être appliqué très prochainement.

Le sénateur du Finistère a, en outre, tenu à souligner l'importance de réduire en parallèle les délais d'instruction des dossiers et de renforcer l'information des familles quant à l'existence de ces dispositifs qui restent encore trop souvent méconnus.

11 décembre  
Conseil fédéral.

Retrouvez-nous sur

Facebook  
PS.Finistere  
et Twitter  
@fede\_PS29

# Fin de vie : une loi de progrès, de liberté, d'égalité

Dans une tribune publiée dans *Libération*, le 1<sup>er</sup> novembre, Anne Hidalgo s'est clairement engagée à présenter une loi garantissant le droit à une fin de vie digne.

« À l'occasion de la 14<sup>e</sup> journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, je me souviens de Paulette Guinchard-Kunstler, secrétaire d'État aux personnes âgées du gouvernement de Lionel Jospin. Elle avait signé en 2005, dans *Le Monde*, une tribune sur la "loi Leonetti" qui venait d'interdire l'acharnement thérapeutique. Paulette Guinchard-Kunstler demandait alors à ce qu'on laisse sa chance à cette loi sur la fin de vie : "Donnons-nous le temps pour évaluer si son application et les moyens mis en œuvre entraînent les changements attendus".

Depuis, du temps a été pris, et c'est heureux que du temps soit pris pour avancer sur un sujet qui porte en lui questionnements éthiques et souffrances humaines. Des rapports, des missions d'information, des comparaisons internationales ont été réalisées. La législation a été améliorée. La loi de 2016, dite "Claeys-Leonetti", permet notamment de recourir, sous des conditions très précises, à la "sédation profonde et continue".

Plus de quinze ans après, nous devons avoir le courage d'aller au bout d'une législation imparfaite, pour "faire bouger les lignes". Ce n'est pas parce que le sujet est difficile qu'il faut s'arrêter à mi-chemin. C'est justement parce qu'il est difficile qu'il faut s'en emparer avec détermination. Ce que le gouvernement se refuse à faire en dépit de nombreuses propositions de loi à l'Assemblée comme au Sénat.

Plus de quinze ans après et alors qu'une grande majorité de nos concitoyens le demande, nous devons renforcer le droit à une fin de vie digne dans notre pays, comme tant de pays l'ont fait déjà autour de nous. La Belgique ou les Pays-Bas ont dépénalisé l'aide active à la fin de vie, depuis plusieurs années, l'Espagne en mars dernier. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont en passe de le faire.

La loi que nous proposerons reposera sur deux principes : respecter la volonté du patient ; l'accompagner avec humanité dans ses derniers instants.

Pour accompagner le patient dans la fin de sa vie et permettre à ses proches de rester à ses côtés, nous renforcerons les services des soins palliatifs dans lesquels les soignants font un travail admirable et qui mérite toute notre considération. La loi garantira l'accès universel à des soins palliatifs humains, de qualité, sur tout le territoire, et qui intègre pleinement les familles. Et pour celles et ceux qui le souhaitent, la prise en charge de la fin de vie au domicile sera rendue plus facile, avec un accompagnement dédié.



Pour respecter la volonté du patient, nous ferons des "directives anticipées" un véritable "testament de vie". Elles seront rendues opposables. Alors qu'aujourd'hui elles ne sont pas toujours connues des médecins, nous créerons un fichier national, qui permettra de les recenser. En l'absence de volontés clairement exprimées par un malade qui se trouve dans l'incapacité de le faire, comme c'était le cas pour Vincent Lambert, ce sont les personnes de confiance qui pourront porter sa voix dans des conditions que la loi précisera.

Enfin, la loi autorisera l'aide active à la fin de vie pour celles et ceux qui auront en liberté fait ce choix. J'ai la conviction que chacun doit pouvoir choisir le moment et les conditions de ses derniers instants. Cette liberté trouve à s'exprimer de mille manières qui toutes méritent notre plus profond respect. Notre seul devoir, comme responsable public, est de s'assurer que celles et ceux qui font le choix de partir puissent le faire dans leur pays et dans les meilleures conditions possibles. Nous proposerons que toute personne majeure, confrontée à la phase avancée d'une maladie dont elle ne peut guérir et qui lui cause une souffrance qui ne peut pas être apaisée, puisse bénéficier d'une aide médicalisée. Les conditions seront strictement définies et les procédures encadrées. Les médecins auront toujours droit de recourir à la clause de conscience.

Cette loi reconnaîtra l'importance des moyens publics à consacrer à la fin de vie, sujet trop souvent tabou, laissé à la solitude d'humains en souffrance. Elle sera une loi de progrès, de liberté, d'égalité aussi. Elle ouvrira le droit pour chacune, chacun, dans notre pays, la France, de maîtriser son destin jusqu'à ses tout derniers instants. »

## Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1372 - Mercredi 10 novembre 2021  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication :  
Yves FORMENTIN-MORY  
Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année  
Adhérents : 25 euros (papier) ;  
20 euros (numérique)  
Non adhérents : 50 euros (papier) ;  
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFP

